

# Situation du Bureau du vérificateur général

---

6.1.

---

**Rapport annuel 2023**

Bureau du vérificateur général  
de la Ville de Montréal





# Table des matières

<b>6.1. Situation du Bureau du vérificateur général</b>	<b>277</b>
6.1.1. Résultats financiers	277
6.1.2. Nombre de rapports d'audit délivrés	278
6.1.3. Ressources humaines	279
6.1.3.1. Portrait de la main-d'œuvre	279
6.1.3.2. Utilisation du temps	280
6.1.3.3. Taux de roulement des membres du personnel	280
6.1.3.4. Taux d'absentéisme	281
6.1.3.5. Nombre d'heures et coût de la formation	281
6.1.3.6. Accès à l'égalité en emploi	281
6.1.4. Inspection professionnelle	282
6.1.5. Signalements	283
6.1.6. Demandes d'accès à l'information	285
6.1.7. Infrastructure technologique	286
6.1.8. Rayonnement	286



## 6.1. Situation du Bureau du vérificateur général

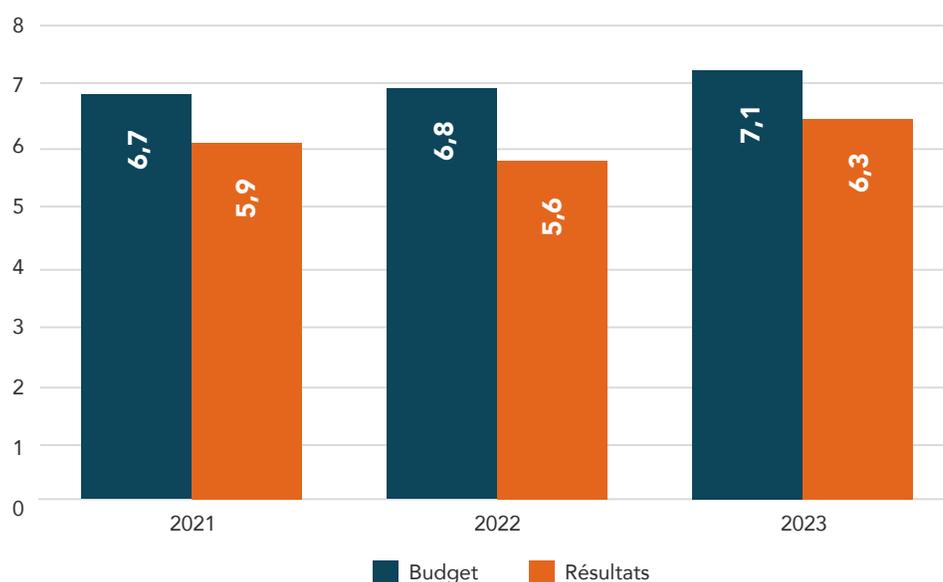
Ce chapitre présente les faits saillants des résultats obtenus pour l'année 2023 quant à l'accomplissement du mandat de la vérificatrice générale (VG) et de l'utilisation des ressources à cette fin. Plus spécifiquement, nous présentons différents indicateurs afin de permettre au lecteur d'apprécier la performance du Bureau du vérificateur général (BVG).

Les indicateurs présentés sont :

- ◆ les résultats financiers;
- ◆ le nombre de rapports d'audit délivrés;
- ◆ les ressources humaines :
  - le portrait de la main-d'œuvre,
  - l'utilisation du temps,
  - le taux de roulement des membres du personnel,
  - le taux d'absentéisme,
  - le nombre d'heures et le coût de la formation,
  - l'accès à l'égalité en emploi;
- ◆ l'inspection professionnelle;
- ◆ les signalements;
- ◆ les demandes d'accès à l'information;
- ◆ l'infrastructure technologique;
- ◆ le rayonnement.

### 6.1.1. Résultats financiers

Pour l'année 2023, les dépenses de fonctionnement du BVG se sont élevées à 6,3 M\$ comparativement au budget de 7,1 M\$. Cet écart favorable s'explique en partie par les mouvements au niveau des membres du personnel tels que les postes comblés et ceux vacants au cours de l'année 2023, les congés de maladie, les congés de maternité et parentaux de certains membres du personnel, le départ à la retraite de 3 ressources ainsi que la démission de 2 ressources. En revanche, au cours du dernier trimestre de 2023, 4 postes ont été dotés avec l'embauche de ressources externes, soit 3 postes d'auditrices et d'auditeurs adjoints ainsi que 1 poste d'auditeur principal. Le graphique suivant illustre les résultats financiers du BVG des 3 dernières années.

**GRAPHIQUE 1 | BUDGET ET RÉSULTATS FINANCIERS (EN MILLIONS DE DOLLARS)**

Conformément aux dispositions de l'article 108.2.1 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV), les comptes relatifs au BVG, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, ont été audités par un auditeur indépendant mandaté par la Ville de Montréal (la Ville). Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté à l'annexe 7.2.

**6.1.2. Nombre de rapports d'audit délivrés**

Le tableau suivant détaille le nombre de rapports d'audit délivrés au cours des trois dernières années pour les audits des états financiers et de conformité réglementaire, de performance et de conformité ainsi que des technologies de l'information (TI).

**TABLEAU 1 | NOMBRE DE RAPPORTS D'AUDIT DÉLIVRÉS ET DE REDDITIONS DE COMPTES DE 2021 À 2023**

RAPPORT ANNUEL DE RÉFÉRENCE	AUDITS FINANCIERS	AUDITS DE PERFORMANCE ET DE CONFORMITÉ	AUDITS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	NOMBRE TOTAL DE RAPPORTS D'AUDIT	REDDITIONS DE COMPTES
2021	9	5	4	18	2
2022	9	5	3	17	2
2023	9	5	4	18	2

### 6.1.3. Ressources humaines

Le BVG est reconnu pour son travail de qualité et la pluralité de ses compétences et expériences. Ceci constitue un atout majeur pour donner aux élu·es et aux citoyennes et citoyens un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics. Le BVG compte plus d'une trentaine de professionnelles et professionnels qualifiés comprenant des comptables, un ingénieur ainsi que des spécialistes en gestion, en communication et en TI. Les membres du personnel du BVG détiennent une variété de certifications comme la comptabilité (CPA), la comptabilité publique (CPA, auditrice ou auditeur), l'audit interne (CIA), l'audit de système d'information (CISA et CISSP) et l'ingénierie (Ing.).

La philosophie du BVG est, d'une part, de disposer à l'interne d'une équipe de professionnelles et professionnels expérimentés qui, collectivement, possèdent l'expertise liée aux différentes sphères d'activités professionnelles de la Ville, et ce, en lien avec les champs d'intervention du BVG soit l'Audit financier, l'Audit de performance (incluant l'audit des TI) ainsi que l'Audit de conformité aux lois, règlements, politiques et directives. D'autre part, elle est de s'adjoindre de ressources externes qualifiées pour répondre aux besoins ponctuels en matière d'expertise très spécialisée ou pour aplanir la charge de travail inhérente à la période de pointe liée aux audits des états financiers de la Ville et des organismes pour lesquels la VG juge approprié de poursuivre des travaux et parfois pour combler temporairement le manque de ressources lié aux différents congés ou postes vacants.

#### 6.1.3.1. Portrait de la main-d'œuvre

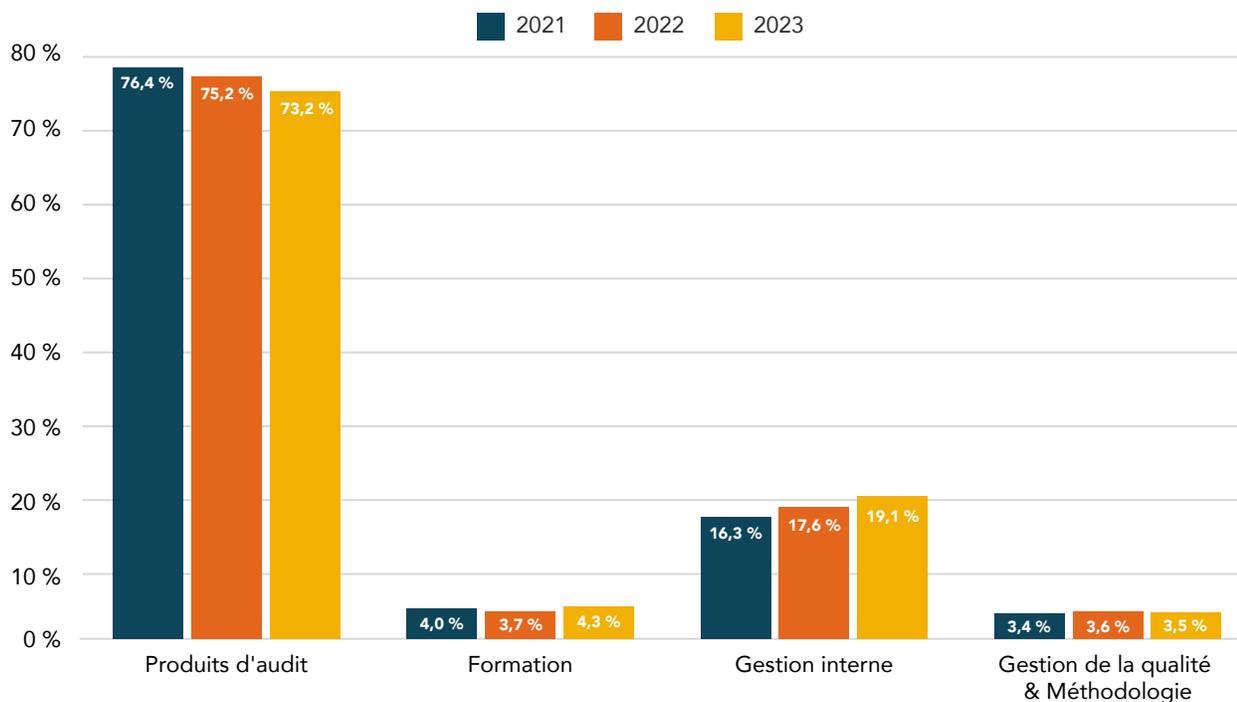
Le nombre de membres du personnel au 31 décembre 2023 s'établissait à 35, soit un nombre équivalent à la même période en 2022. Les efforts de recrutement entrepris au cours des dernières années pour attirer de nouvelles ressources qualifiées ont porté fruit. En effet, ils nous ont permis de mettre en place une relève pour pallier les départs à la retraite de certaines ressources d'expérience du BVG ou de combler nos besoins. Notre secteur d'activités est néanmoins touché par la pénurie de main-d'œuvre et malheureusement, certaines de nos ressources sont aussi sollicitées par le marché.

Le 15 août 2023, le mandat de 7 ans confié à madame Michèle Galipeau s'est terminé. Le conseil municipal a approuvé la nomination de madame Andrée Cossette à titre de vérificatrice générale par intérim le 18 septembre 2023 et de vérificatrice générale pour une période de 7 ans le 18 décembre 2023.

### 6.1.3.2. Utilisation du temps

Le graphique suivant présente la répartition des heures travaillées des membres du personnel du BVG pour les années 2021 à 2023.

**GRAPHIQUE 2** | RÉPARTITION DES HEURES TRAVILLÉES, PAR ACTIVITÉ



**Produit d'audit :** comprend l'audit des états financiers, l'audit de performance et de conformité, l'audit des technologies de l'information et la reddition de comptes.

**Gestion de la qualité et méthodologie :** comprend le temps consacré à la gestion de la qualité des missions d'audit en vertu des normes en vigueur ainsi que la mise à jour de la méthodologie du Bureau du vérificateur général.

**Gestion interne :** comprend les tâches d'administration générale, la gestion financière du Bureau du vérificateur général, la gestion des ressources humaines, l'acquisition de biens et services, le soutien des technologies de l'information et le support administratif.

D'autres indicateurs liés à l'utilisation du temps ainsi qu'au taux de roulement des membres du personnel sont présentés dans les tableaux suivants.

### 6.1.3.3. Taux de roulement des membres du personnel

**TABLEAU 2** | TAUX DE ROULEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL

	2021	2022	2023
Taux de roulement	3,2 %	5,9 %	5,7 %

Le calcul du taux de roulement des membres du personnel comprend les démissions ainsi que les départs par mutation vers un autre service ou arrondissement au sein de la Ville. Il ne comprend pas les départs à la retraite.

### 6.1.3.4. Taux d'absentéisme

**TABLEAU 3** | TAUX D'ABSENTÉISME

	2021	2022	2023
Taux d'absentéisme	1,0 %	13,2 %	6,4 %

Le taux d'absentéisme a diminué de 51,5 % entre 2022 et 2023, essentiellement dû à une baisse au niveau des heures de maladie (congés de longue durée).

### 6.1.3.5. Nombre d'heures et coût de la formation

**TABLEAU 4** | NOMBRE D'HEURES ET COÛT DE LA FORMATION

	2021	2022	2023
Moyenne d'heures de formation par membre du personnel	61	38	61
Ratio du coût de la formation par rapport à la masse salariale	3,7 %	2,7 %	4,3 %

La formation des ressources est une priorité pour le BVG; nous en avons fait un de nos objectifs dans notre plan stratégique 2022-2024. La moyenne d'heures consacrées à la formation a connu une hausse entre 2022 et 2023 de 23 heures par membre du personnel. Celle-ci s'explique essentiellement par la baisse des heures de formation en 2022 attribuable à des membres du personnel absents pour congés de maladie de longue durée et congé de maternité.

Il est à noter que la moyenne de 61 heures de formation dépasse largement la cible de 42 heures de formation dans le plan stratégique. Le ratio du coût de la formation par rapport à la masse salariale conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* s'élève à 4,3 % pour 2023, en hausse de 59,3 % par rapport à l'an dernier. Soulignons que l'objectif pour l'ensemble de la Ville est fixé à 1,0 %.

### 6.1.3.6. Accès à l'égalité en emploi

À l'instar de la Ville, le BVG porte une attention particulière aux questions d'égalité en emploi. La répartition de la représentation des groupes visés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*, au 31 décembre des trois dernières années, est présentée dans le tableau suivant.

**TABLEAU 5** | **REPRÉSENTATION DES GROUPES VISÉS**

GRUPE VISÉ	2021	2022	2023
Hommes	30,3 %	28,6 %	31,4 %
Femmes	69,7 %	71,4 %	68,6 %

GRUPE VISÉ	2021	2022	2023
Autochtones	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Minorités visibles <sup>1</sup>	12,1 %	11,4 %	17,1 %
Minorités ethniques <sup>2</sup>	9,1 %	8,6 %	8,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>21,2 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>25,7 %</b>

La représentation féminine au sein de notre effectif de 35 membres du personnel est stable depuis les 3 dernières années, passant de 25 ressources en 2022 à 24 ressources en 2023. La proportion des membres du personnel issus de minorités visibles et ethniques totalise 25,7 % en 2023, en hausse de 28,5 % comparativement à 2022. Au cours de la dernière année, les ressources issues de minorités visibles et ethniques ont représenté 50 % des embauches, soit un pourcentage dépassant largement la cible de 33 % fixée par la Ville.

#### 6.1.4. Inspection professionnelle

Le BVG est assujéti à l'inspection professionnelle sur une base cyclique par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec conformément au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*. L'objectif de l'inspection professionnelle est de s'assurer que le BVG se conforme aux normes de la profession. La plus récente inspection professionnelle des dossiers du BVG a été réalisée en juin 2023 et complétée en septembre 2023.

De plus, le BVG se soumet à l'inspection de ses missions achevées suivant un cycle de trois ans, tel que le prévoit son Manuel de gestion de la qualité. À cet égard, une inspection par les pairs portant sur une sélection de missions achevées incluses dans le rapport annuel 2021 a été conduite à l'automne 2022 et finalisée en mars 2023.

<sup>1</sup> Les membres des minorités visibles sont définis comme suit : les personnes, autres que les personnes autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

<sup>2</sup> Les membres des minorités ethniques sont définis comme suit : les personnes, autres que les personnes autochtones et les membres d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

### 6.1.5. Signalements

Les signalements peuvent être communiqués au BVG via le site Internet, par courrier, par téléphone ou en personne. Il est important de souligner que le BVG dispose d'une boîte courriel sécurisée spécifiquement créée à cette fin et hébergée par un service de messagerie distinct de celui de la Ville.

Les signalements reçus sont traités en fonction de critères de priorité. Nous procédons à une évaluation préliminaire afin d'établir la pertinence d'entreprendre des travaux. Cette pertinence est déterminée notamment en fonction de la nature du signalement, du caractère probant des renseignements signalés et des risques en cause. Chaque signalement fait l'objet d'un dossier rigoureusement documenté et sécurisé. Néanmoins, aucune évaluation préliminaire n'est effectuée lorsque l'objet du signalement ne concerne pas le mandat confié à la VG ou lorsque celui-ci est trop imprécis pour nous permettre d'entreprendre une analyse. Respectivement pour ces situations, le dossier est soit transféré à une autre instance de la Ville, soit fermé sans qu'aucune démarche ne soit entreprise.

S'il s'avère pertinent d'entreprendre des travaux, ceux-ci sont réalisés en conformité avec les normes applicables émises par CPA Canada. Au terme de nos travaux, un rapport peut être produit et communiqué à l'Administration municipale ou à un organisme visé par l'article 107.7 de la LCV, selon le cas. Dans les cas d'indices d'actes criminels, les résultats de nos travaux sont communiqués aux autorités compétentes.

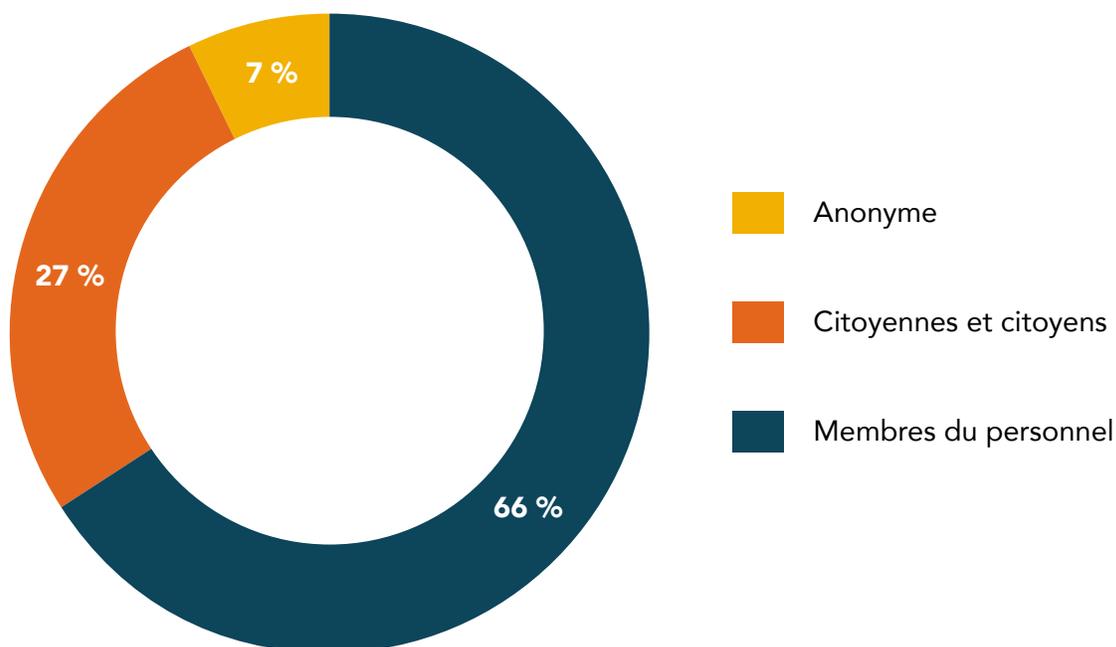
Le tableau ci-dessous présente la répartition des signalements reçus entre les différentes catégories.

**TABLEAU 6** | **NOMBRE DE SIGNALEMENTS**

CATÉGORIE	NOMBRE DE SIGNALEMENTS		
	2021	2022	2023
<b>SIGNALEMENTS NON RECEVABLES</b>			
Hors du champ d'intervention du Bureau du vérificateur général	5	17	12
Litige avec la Ville de Montréal	1	0	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>12</b>
<b>SIGNALEMENTS RECEVABLES</b>			
Champ d'intervention du Bureau du vérificateur général	1	3	3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>15</b>

Le graphique suivant présente les sources des signalements reçus.

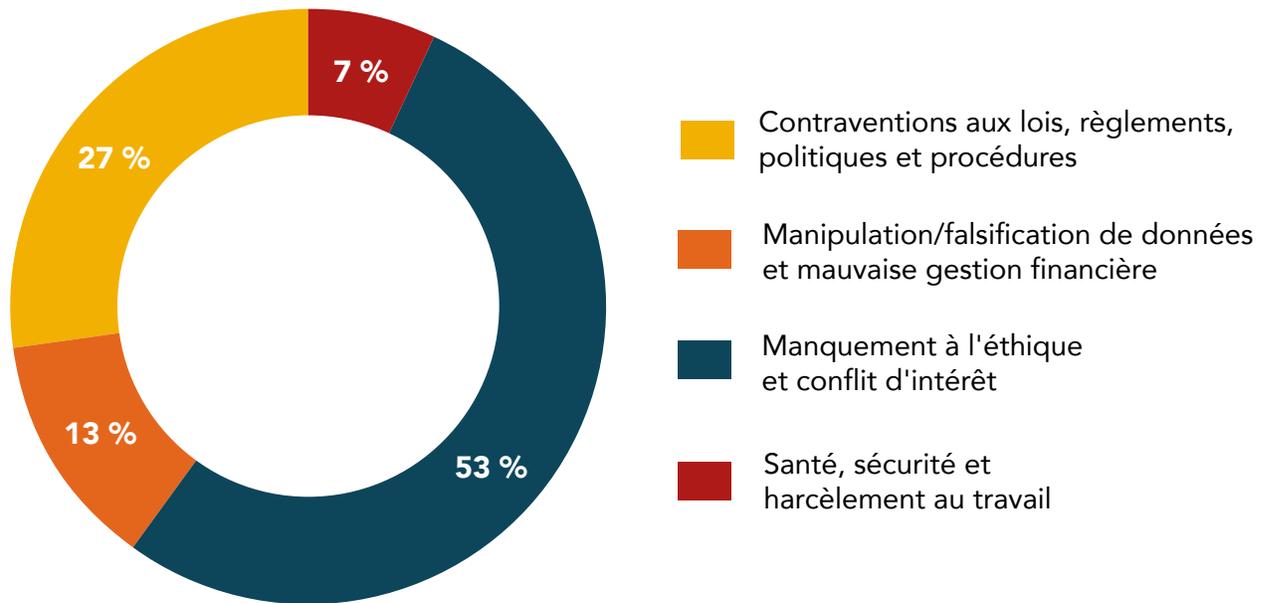
### GRAPHIQUE 3 | RÉCAPITULATIF DES SIGNALEMENTS REÇUS EN 2023 PAR SOURCE



Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une démarche confidentielle et que tous les renseignements fournis sont protégés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Par conséquent, la personne ou l'organisme concerné ignore qui est à l'origine de la dénonciation. De plus, les dispositions de l'article 107.16 de la LCV font en sorte que la VG ne peut être contrainte de faire une déposition ayant trait à un renseignement obtenu dans l'exercice de ses fonctions ou de produire un document contenant un tel renseignement. À cette loi s'ajoutent également les dispositions de l'article 41 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* relatives à une personne exerçant une fonction de vérification dans un organisme public ou pour le compte de cet organisme.

Nous avons regroupé dans le graphique suivant les signalements reçus par catégorie d'actes répréhensibles allégués.

#### GRAPHIQUE 4 | RÉCAPITULATIF DES SIGNALEMENTS REÇUS EN 2023 PAR CATÉGORIE



#### 6.1.6. Demandes d'accès à l'information

Conformément à l'article 107.6.1 de la LCV (RLRQ c. C-19), la VG exerce les fonctions de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents qu'elle confectionne dans l'exercice de ses fonctions ou qu'elle détient aux fins de la réalisation de son mandat, dont les modalités sont édictées dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Cette responsabilité ne s'étend toutefois pas aux documents qui sont par ailleurs détenus par la Ville ou un autre organisme public assujetti à cette loi, auquel cas la demande d'accès devra être adressée au responsable de l'accès de celui-ci.

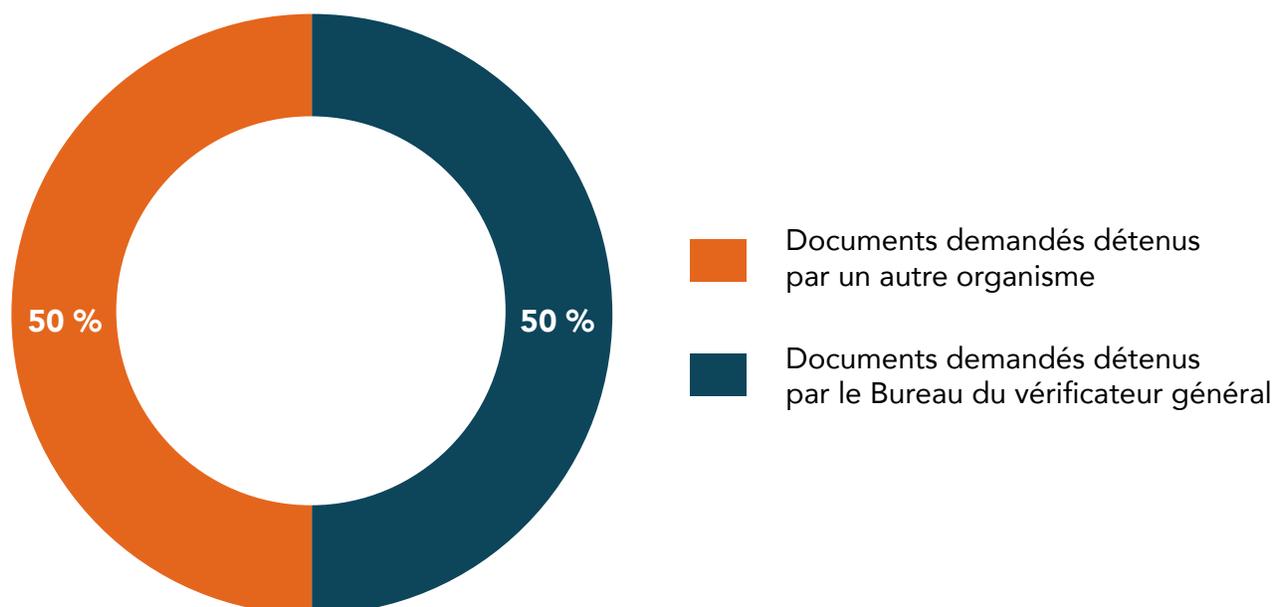
Le nombre de demandes d'accès à l'information reçues au cours des trois dernières années est présenté dans le tableau suivant.

**TABLEAU 7 | NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION**

	2021	2022	2023
Nombre de demandes d'accès à l'information	0	0	9

Nous avons regroupé dans le graphique suivant les demandes d'accès à l'information reçues par catégorie selon que les documents demandés étaient détenus par le BVG ou par un autre organisme public.

## GRAPHIQUE 5 | RÉCAPITULATIF DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION REÇUES EN 2023 PAR CATÉGORIE



### 6.1.7. Infrastructure technologique

Le BVG possède une infrastructure permettant aux membres du personnel de travailler à distance depuis plusieurs années et dispose également de serveurs séparés de ceux de la Ville. Nous nous assurons que notre environnement TI est sécuritaire et conduisons sur une base régulière des tests d'intrusion logique. De plus, le BVG a procédé en 2023 à l'acquisition d'un nouveau serveur et de nouveaux postes de travail pour l'ensemble des membres du personnel pour éviter l'obsolescence de nos équipements.

### 6.1.8. Rayonnement

Plusieurs membres du personnel du BVG participent à différents groupes de travail, comités et conseils d'administration d'organismes afférents à notre profession. Ils peuvent alors être des acteurs clés quant à l'avancement de notre profession et permettre au BVG d'être à l'affût des changements qui impacteront notre travail dans le futur. Nous participons sur une base active à la rédaction de commentaires lors de la publication d'exposés-sondage par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public par le Conseil des normes d'audit et de certification.

**TABLEAU 8** | **ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT**

	ORGANISME	MEMBRE
<b>Annie Cédillotte,</b> <i>auditrice principale - Audit financier et administration</i>	Ordre des CPA du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail technique – certification</li> </ul>
<b>Mélanie Normandin,</b> <i>auditrice principale - Audit financier et administration</i>	Ordre des CPA du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail technique – Régime de retraite</li> </ul>
<b>France Lessard,</b> <i>vérificatrice générale adjointe - Audit financier et administration</i>	Ordre des CPA du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail sectoriel – Administration municipale</li> <li>• Groupe de travail technique – comptabilité dans le secteur public</li> </ul>
	Ordre des CPA du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (depuis avril 2023)</li> </ul>
<b>Kim Tardif,</b> <i>chargée d'assurance qualité et méthodes professionnelles</i>	Ordre des CPA du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail technique – rapports de certification</li> <li>• Groupe de travail technique – comptabilité dans le secteur public</li> </ul>
<b>Andrée Cossette,</b> <i>vérificatrice générale (depuis le 19 septembre 2023)</i>	Association des vérificateurs généraux municipaux du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'administration</li> </ul>
<b>Michèle Galipeau,</b> <i>vérificatrice générale (jusqu'au 15 août 2023)</i>	Fondation canadienne de l'audit et de la responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'administration</li> <li>• Comité sur la gouvernance</li> <li>• Comité sur le renforcement des capacités et développement des connaissances</li> </ul>
	Ordre des CPA du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (jusqu'en mars 2023)</li> </ul>
	Association des vérificateurs généraux municipaux du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'administration</li> </ul>

Nous encourageons la poursuite de ces activités par nos membres du personnel qui font rayonner le BVG, mais aussi la profession de vérificateur législatif municipal.

